

UHCE953

SESSION 2009

---

**COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES**

---

Sujet commun : ENS Ulm – Lettres et Sciences Humaines – Cachan – ENSAE-INSEE

---

**DURÉE : 6 heures**

---

*Aucun document n'est autorisé.*

Le sujet comporte 10 pages.

**Sujet**

---

*Y a-t-il des limites à l'extension des échanges marchands ?*

**Tournez la page S.V.P.**

## Document 1 – Faut-il mettre en marché le droit de polluer ?

Pour la première fois, l'air, ressource universelle, devrait devenir une valeur marchande. L'Europe s'est convertie : pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, elle a décidé d'utiliser entre autres moyens un marché des « droits à polluer ». La Commission vient de présenter les grandes lignes de ce que pourrait être ce système, la France a annoncé en janvier qu'elle y recourrait, le Danemark est prêt, le Royaume-Uni le sera bientôt.

Jusqu'alors très réticente, l'Europe a accepté ce compromis avec les États-Unis pour éviter un échec de la négociation sur le climat. Les pays industrialisés ont décidé à Kyoto en décembre 1997 de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échéance 2012. Pour atteindre cet objectif, plusieurs moyens sont envisagés par le protocole : des mesures contraignantes, comme les taxes et les règlements, et des mécanismes d'échanges entre pays faisant appel au marché.

Le principe d'un marché des permis d'émission est simple. Les pays se voient attribuer chacun un quota de rejets de gaz à effet de serre, appelé aussi droit d'émission. Mais un pays qui produit plus de CO<sub>2</sub> qu'il n'est autorisé à le faire peut acheter à un État qui, lui, en produit moins, l'excédent de droits à polluer de ce dernier. Au total, les quotas sont respectés et la pollution collective des différents pays ne dépasse pas le plafond fixé. Avantage : les réductions de gaz carbonique ont lieu là où cela coûte le moins cher. Les pays ayant les coûts de réduction des émissions les plus faibles ont intérêt à investir dans la dépollution pour vendre des permis d'émission à ceux chez qui les coûts sont plus importants.

Cette solution a cependant un risque : celui que les États se limitent à ces échanges en s'exonérant de tout effort de diminution des rejets sur leur territoire. C'est ce que redoutent les Européens, pour qui il faut privilégier des mesures nationales contraignantes, comme des taxes ou des normes afin d'agir sur les comportements des individus et les modes de production des entreprises. C'est d'ailleurs ce que prévoit le protocole de Kyoto, selon lequel « l'acquisition d'unités de réduction des émissions vient en complément des mesures prises au niveau national ».

Les États-Unis, eux, refusent de s'engager sur de telles mesures. Ils insistent pour que le recours au marché soit un instrument majeur et que la communauté internationale le mette en place rapidement.

**Hervé Kempf et Martine Laronche, « Faut-il mettre en marché le droit de polluer ? »,  
*Le Monde*, 21 mars 2000, p. 1 (extrait)**

## Document 2 – Les 10 plus généreux mécènes en 2005

<b>Rang</b>	<b>Société</b>	<b>Budget de mécénat 2005 (en millions d'euros)</b>	<b>Domaines d'action</b>
1	Axa	26,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénévolat social auprès de personnes handicapées ou défavorisées</li> <li>- Education</li> <li>- Culture : conservation et transmission du patrimoine</li> <li>- Sport</li> </ul>
2	TF1	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé, hôpital, humanitaire</li> <li>- Emploi, précarité, insertion</li> <li>- Education à l'environnement</li> </ul>
3	Total	14,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauvegarde de l'environnement, biodiversité de la mer</li> <li>- Patrimoine : beaux-arts, archéologie, minéralogie, musées</li> <li>- Education, jeunesse</li> <li>- Emploi, précarité, insertion</li> <li>- Santé, hôpital, humanitaire</li> <li>- Recherche scientifique</li> </ul>
4	Caisse des dépôts	9,8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solidarité</li> <li>- Musique classique</li> <li>- Actions culturelles de proximité</li> <li>- Théâtre des Champs Elysées (propriétaire)</li> </ul>
5	Société générale	7,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture : art moderne et contemporain, musique</li> <li>- Insertion professionnelle</li> <li>- Enfance dévalorisée, personnes âgées en difficulté, personnes handicapées</li> <li>- Sport : rugby, golf, handisport</li> </ul>
6	EDF	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de sites naturels</li> <li>- Arts plastiques, musées, patrimoine,</li> <li>- Recherche médicale</li> </ul>
7	Schneider Electric	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien d'associations locales choisies par les salariés</li> <li>- Relais aux mobilisations d'urgence dans le cadre de catastrophes naturelles et soutien de causes d'intérêt général</li> <li>- Jeunes créateurs d'entreprise en France</li> <li>- Emploi, précarité, insertion, handicap, santé, hôpital, humanitaire</li> </ul>
8	Veolia	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solidarité : jeunesse, handicap, santé, humanitaire</li> <li>- Création d'emplois de proximité</li> <li>- Environnement : préservation de sites naturels, protection des espèces</li> <li>- Situations humanitaires d'urgence et aide au développement</li> </ul>
9	France Telecom	4,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé, handicap : autisme, déficience visuelle et auditive</li> <li>- Education : illettrisme, éducation des filles dans les pays en voie de développement</li> <li>- Culture : pratique vocale</li> </ul>
10	Caisse d'épargne	4,1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie des personnes âgées, handicapées</li> <li>- Mécénat régional environnemental, culturel et de solidarité</li> </ul>

Source : Extrait du classement établi par le *Journal du Net* à partir des informations figurant dans le *Répertoire du mécénat d'entreprise 2007 d'Admical* (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial), 21 novembre 2006.

<http://www.journaldunet.com/management/dossiers/0611162-mecenas/classement.shtml>

## Document 3 – Les transferts intergénérationnels en argent et en temps

Tableau 1

La diffusion des transferts financiers et des aides en temps en Europe

Transferts en argent			Aide en temps			Garde des petits-enfants
Versés	Reçus	Ensemble	Versée	Reçue	Ensemble	
26,0 %	5,4 %	28,9 %	28,7 %	21,8 %	43,7 %	43,2 %

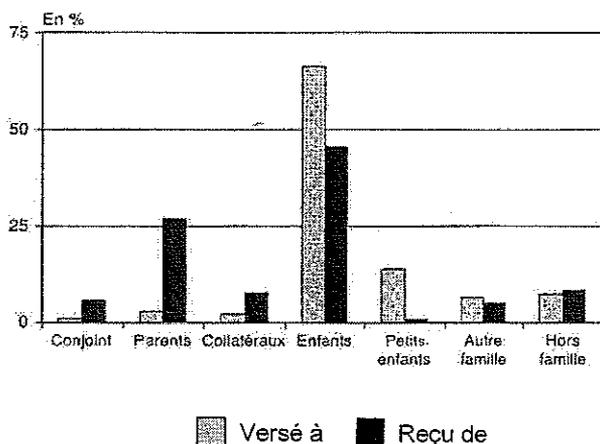
Lecture : 26,0 % des enquêtés ont versé des transferts financiers ; 5,4 % ont reçu de tels transferts ; les transferts en argent (versés ou reçus) concernent 28,9 % des enquêtés.

Champ : ensemble des individus enquêtés (N = 16 657) pour les transferts et les aides, l'échantillon étant restreint aux enquêtés ayant au moins un petit-enfant pour la garde (N = 9 654).

Source : enquête Share, 2004.

Graphique III

La répartition des transferts financiers en fonction de l'identité des aidants et des bénéficiaires



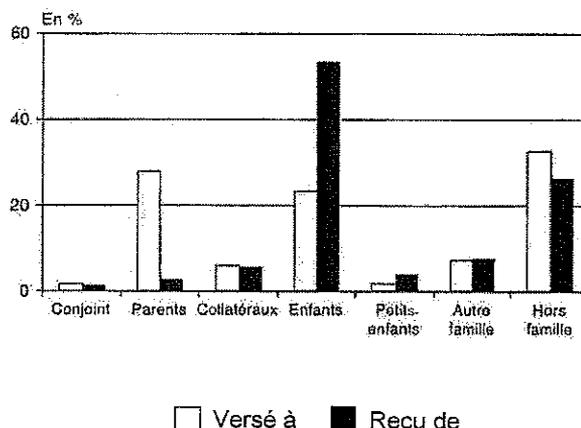
Lecture : parmi l'ensemble des transferts versés, 66,4 % le sont à destination des enfants.

Champ : restriction aux enquêtés ayant effectivement versé (N = 6 999) ou reçu de l'argent (N = 1 215) ; chaque transfert compte pour une observation.

Source : enquête Share, 2004.

Graphique IV

La répartition des aides en temps en fonction de l'identité des aidants et des bénéficiaires



Lecture : parmi l'ensemble des aides versées, 23,2 % le sont à destination des enfants.

Champ : restriction aux enquêtés ayant effectivement apporté (N = 7 486) ou reçu des aides en temps (N = 5 188) ; chaque transfert compte pour une observation.

Source : enquête Share, 2004.

L'enquête Share (Survey on Health Ageing and Retirement in Europe) a été réalisée en 2004, dans dix pays européens, auprès de ménages dont au moins un membre est âgé de 50 ans et plus.

Pour les transferts en argent, l'enquête retient les dons ou soutiens financiers ou matériels versés/reçus par les enquêtés lors des douze derniers mois à/par quelqu'un appartenant ou non à leur ménage pour une valeur équivalente à 250 euros ou plus.

Pour les aides en temps, l'enquête retient, au cours des douze derniers mois, les soins personnels (pour s'habiller, se laver, manger, entrer ou sortir du lit, aller aux toilettes), une aide ménagère (petits travaux tels que réparation, jardinage, déplacements, courses ou tâches ménagères), une aide relative aux tâches administratives et la garde de petits-enfants.

Deux types de transferts sont exclus : les aides sous forme de corésidence et les transferts patrimoniaux sous formes de donations et d'héritages.

Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff, « Les comportements de transferts intergénérationnels en Europe », *Économie et statistique*, 2007, n° 403-404, pp. 117-142.

Tournez la page S.V.P.

#### Document 4 – Vers un marché des organes à transplanter ?

En raison de la place considérable que les relations marchandes occupent dans la société contemporaine, il aurait été surprenant que des propositions de commercialisation des organes à transplanter ne voient pas le jour. Celles-ci émergent à partir des années 1980, notamment aux États-Unis. Il faut cependant [...] avoir présent à l'esprit le fait, exceptionnel dans la situation contemporaine, d'un commerce entre les êtres humains dans lequel la relation marchande est unanimement proscrite. En conséquence, la solution par le marché s'avance précautionneusement et cherche à se justifier devant le tribunal de l'opinion publique. [...]

Quels sont les arguments présentés en faveur de la création d'un marché des organes à transplanter ? Notons d'emblée que ces propositions sont d'autant plus tentantes que l'on est dans une situation durable d'insuffisance du nombre de greffons, « pénurie » à laquelle le mécanisme marchand pourrait apporter une réponse, ainsi qu'il a su le faire pour de nombreuses denrées. [...] Notons ensuite que les propositions rejettent l'idée d'un marché des organes à transplanter dans lequel le malade en attente d'un organe ferait des offres et contracterait avec un donneur vivant. Cette notion de marché dans lequel se rencontreraient directement [...] les offreurs et les demandeurs est écartée, en raison de la résistance qu'elle suscite et des biais qu'elle comporte. En lieu et place, c'est la proposition d'un marché à terme régulé par l'État qui retient l'essentiel de l'attention.

L'idée directrice est la suivante : une compagnie d'État proposerait des contrats contingents à terme à des individus qui accepteraient qu'à leur décès leurs organes soient prélevés pour transplantation. Le prix de cession serait déterminé de manière à ce que la demande (inélastique) soit satisfaite par une offre résultant de dons (« prélèvements cadavériques » gratuits) et de transactions marchandes (« prélèvements cadavériques » payants), celles-ci suppléant à l'insuffisance de celles-là grâce à l'impulsion donnée par la motivation intéressée. Les auteurs prennent le soin de souligner que le marché en question est assez éloigné de ce que l'on entend communément par ce terme. En effet, la transaction envisagée n'est pas une vente d'organes et le paiement n'aurait pas forcément lieu en monnaie, puisque les auteurs suggèrent une rémunération sous forme de droit d'accès préférentiel à un organe en cas de besoin futur, de réduction des cotisations d'assurance maladie, de crédits d'accès à l'enseignement supérieur ou à des programmes culturels, ou encore de prise en charge des frais mortuaires. [...]

L'approche par le marché reçoit l'appui de ceux qui, sans recourir nécessairement au marché, s'élèvent contre l'organisation actuelle de la chaîne du don d'organes dès lors qu'elle repose sur le consentement présumé, fiction légale introduite en France en 1976 par le sénateur Henri Caillavet. Pour des raisons philosophiques concernant la définition de la volonté, seule à même de fonder le don, des juristes peuvent, à l'instar des économistes, s'insurger contre l'appellation de don attribuée au prélèvement à but thérapeutique [...].

En effet, [...] les données empiriques montrent que les individus sur lesquels un prélèvement *post mortem* est envisagé n'ont pas, dans leur très grande généralité, émis de déclaration concernant cette éventualité [...]. À défaut de rendre impérative la déclaration, et en raison du peu de succès que pourrait avoir une procédure dite d'*opting in* – ne permettant les prélèvements que dans le cas où le donneur a explicitement fait connaître sa volonté de donner – en l'absence de toute incitation économique, les auteurs s'insurgent devant le fait que le « don » n'est pas véritablement donné par le « donneur ». [...]

Dans ce contexte, en permettant de contourner la phase délicate dans laquelle les professionnels (médecins réanimateurs et infirmières de coordination) doivent demander l'accord ou interroger les familles sur les volontés du défunt à un moment extrêmement difficile d'un point de vue émotionnel, l'avantage du marché comme du don avec consentement explicite est similaire en termes de consentement. [...] En organisant la transplantation sur une base marchande, on évite donc le délicat problème relationnel auquel sont confrontées les équipes médicales. En lieu et place, le sujet décide, en connaissance de cause, au moment où il le trouve opportun et, à la suite de cette libre décision, le détenteur du droit cédé ou de la chose donnée peut faire procéder au prélèvement sans avoir à solliciter l'avis ou l'accord de la famille. [...] De ce point de vue, le don au sens juridique [...], c'est-à-dire la cession à titre gratuit fondée sur une décision volontaire de se dépouiller, a la même caractéristique d'effacement des liens sociaux que la relation marchande.

**Philippe Steiner, « Le don d'organe, une affaire de famille ? », *Annales HSS*, 2004, n° 2, pp. 255-283.**

## Document 5 – Le bénévolat

Tableau 1

### La ressource bénévole en heures et ETP (2002)

Nature du bénévolat	Heures (en millions)	ETP (1)	Répartition (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>1 307</b>	<b>817 000</b>	<b>100,0</b>
Régulier	1 016	635 000	77,7
Occasionnel	291	182 000	22,3
<b>Par type d'organisme (2)</b>			
Associations	] 1 146 - 1 163 [	] 716 000 - 727 000 [	] 87,7 - 89,0 [
Organismes non associatifs	] 144 - 161 [	] 90 000 - 101 000 [	] 11,0 - 12,3 [
<b>Par domaine d'activité</b>			
Sport	268	167 000	20,4
Culture et loisirs	367	230 000	28,1
Éducation	80	50 000	6,1
Défense des droits	191	119 000	14,6
Action sociale, sanitaire, humanitaire	222	139 000	17,0
Religion	108	68 000	8,3
Environnement	34	21 000	2,6
Autres	37	23 000	2,9

1. Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) a été arrondi au millier le plus proche.

2. Faute de pouvoir mesurer précisément le bénévolat par type d'organisme, le tableau présente des intervalles à l'intérieur desquels se situe la grandeur de la variable d'intérêt.

Source : enquête Vie associative, Insee, 2002.

Tableau 2

### Les motifs déclarés des participations bénévoles

En %

	Répartition des participations bénévoles
<b>Nombre de motifs déclarés</b>	
1	21,2
2	20,1
3	24,5
4	16,2
5 et plus	18,0
<b>Nature du motif déclaré</b>	
Pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle	26,4
Défendre une cause	32,8
Faire respecter ses droits et ceux des autres	23,2
Rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations, se faire des amis	58,5
Acquérir ou exercer une compétence	8,2
Être utile à la société, faire quelque chose pour les autres	66,1
S'épanouir, occuper son temps libre	48,5
Avoir accès à des renseignements ou des services, bénéficier des activités	13,1
Aider, défendre les intérêts de ses enfants ou de son entourage	16,1
Autres raisons	6,2

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

Tableau 1 : Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, 2004, « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et statistique*, n° 373, pp. 33-56.

Tableau 2 : Lionel Prouteau et François-Charles Wolff, 2004, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et statistique*, n° 372, pp. 3-39.

## Document 6 – Commerce équitable et ordre marchand

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les boutiques Artisans du Monde participaient très peu à l'ordre marchand. Les produits y étaient vendus à un prix très supérieur à leur valeur marchande conventionnelle et l'achat renvoyait essentiellement à la bienveillance pour la situation ou la cause qu'incarnait le producteur. Un café « dégueulasse » (beaucoup nous l'ont dit) mais sandiniste pouvait être vendu bien plus cher que du café de bonne qualité mais capitaliste. Et peu importait si une vannerie n'était pas solide tant que c'était un groupe d'aveugles qui l'avait fabriquée pour survivre. Les acheteurs étaient alors pleinement convaincus de la pertinence des projets soutenus mais ils étaient aussi peu nombreux. Les promoteurs du commerce équitable ne cherchaient d'ailleurs pas forcément à en recruter de nouveaux. Typiquement, la vente avait lieu à la sortie des églises, lors de manifestations tiers-mondistes ou dans des boutiques mal situées, peu accueillantes et aménagées de bric et de broc (les archives parlent de « bazar », de « caverne d'Ali Baba »).

Ce positionnement peut aujourd'hui demeurer dans certaines pratiques, en particulier dans les situations d'importations directes [...], mais il se heurte alors aux conceptions dominantes. Depuis une dizaine d'années, la plupart des promoteurs du commerce équitable souhaitent accroître leur niveau de participation à l'ordre marchand, tout en étant parfaitement conscients du caractère problématique d'un tel engagement. En un mot : des politiques visant l'efficacité concurrentielle sont-elles compatibles avec la construction d'un commerce alternatif ? Les raisons de la participation à l'ordre marchand sont alors observables dès lors qu'il faut justifier, par exemple, le simplisme d'un message publicitaire, la modernisation de la boutique ou l'accroissement des exigences concernant la qualité des produits.

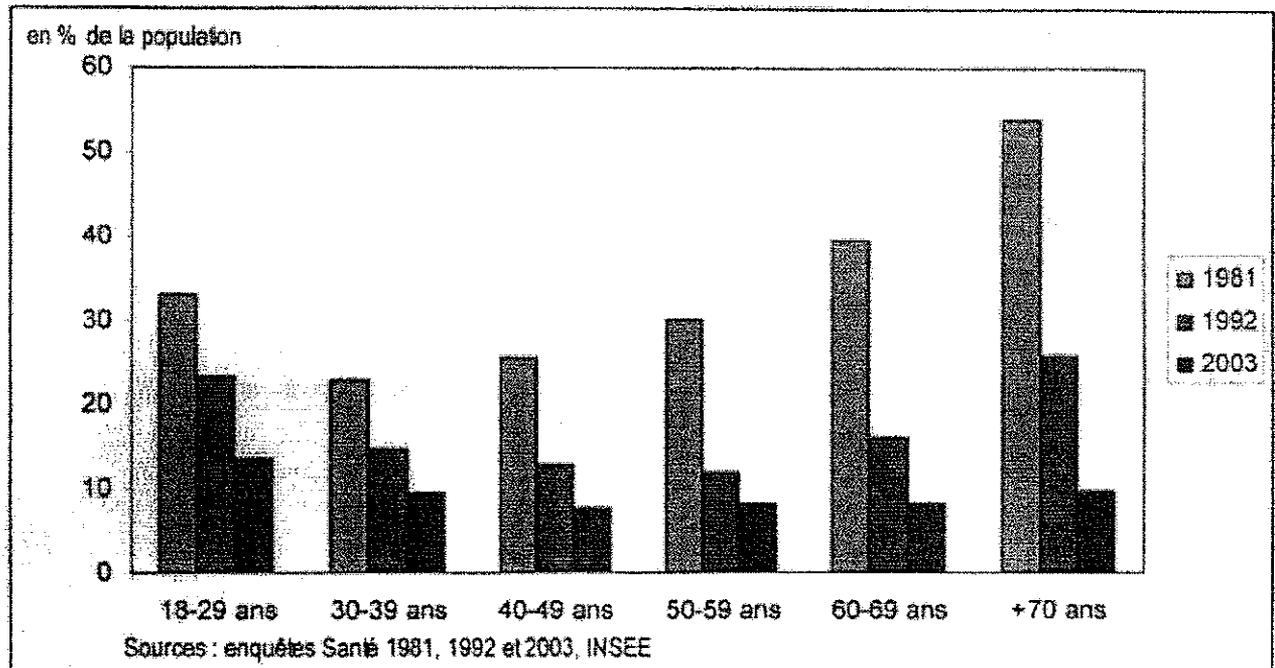
En premier lieu, la participation à l'ordre marchand est vue comme la preuve que le commerce équitable n'est pas une relation d'assistantat. [...] Ensuite, les promoteurs du commerce équitable voient la participation à l'ordre marchand comme un effort nécessaire pour augmenter les débouchés. Il faut accepter de faire face à la concurrence, il faut être commercialement efficace (en terme de prix, de produits, de distribution) pour accroître les ventes. Sur ce point, nous pourrions encore préciser en montrant que l'accroissement des ventes est toujours décrit comme un moyen : d'une part, de favoriser concrètement le développement des producteurs, d'autre part, d'informer les consommateurs sur les dysfonctionnements du commerce international. Participer à l'ordre marchand permet de sortir de la marginalité des petits cercles militants, permet de soutenir plus amplement au Sud et de sensibiliser plus vastement au Nord. Les politiques de professionnalisation mises en place dans le mouvement Artisans du Monde à partir du début des années quatre-vingt-dix répondent directement à ces enjeux. Par une sélection plus rigoureuse des produits, par le réaménagement des boutiques et leur relocalisation dans des zones plus commerçantes, par la formation des bénévoles aux techniques de ventes, par l'embauche de vendeurs salariés, les groupes ont accru leur visibilité et leurs débouchés (entre 1994 et 2004, le nombre de boutiques a été multiplié par trois et le chiffre d'affaires par six). En même temps, les groupes Artisans du Monde font aujourd'hui face de façon plus acérée aux contraintes de l'ordre marchand. La situation est certes différente d'une boutique à l'autre. Mais, pour tous les groupes qui doivent couvrir par leurs seules marges commerciales les charges liées à la location d'un local en centre-ville, à l'entretien de la boutique et à l'embauche d'un salarié, ces contraintes sont particulièrement saillantes. Toutes ces boutiques ont franchi une étape dans la participation à l'ordre marchand.

**Ronan Le Velly, « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 47-2, 2006, pp. 319-340.**

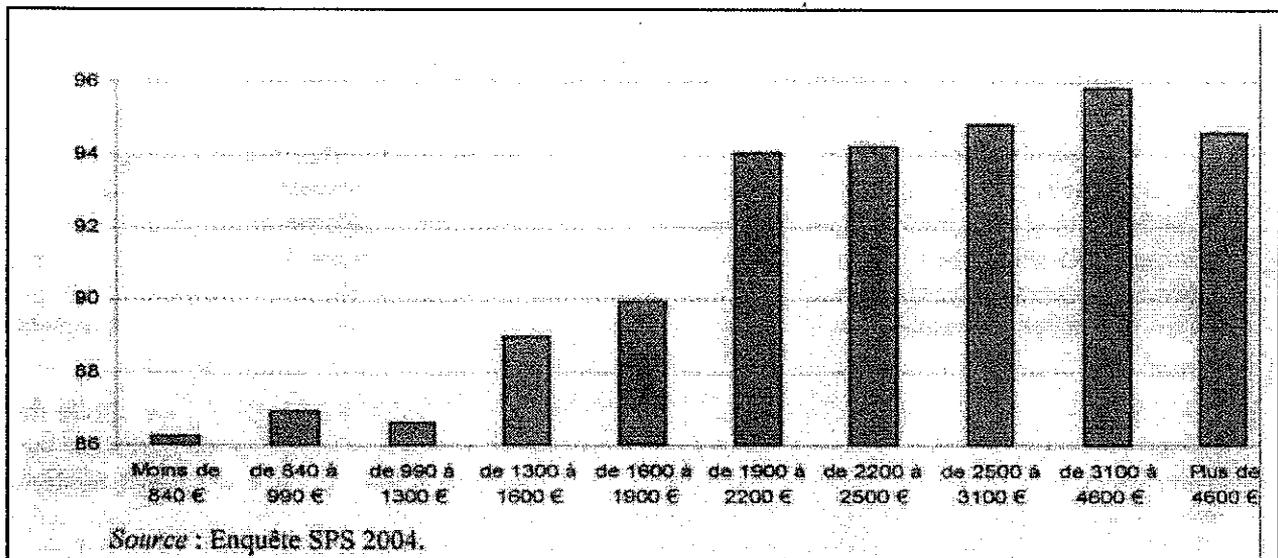
**Tournez la page S.V.P.**

## Document 7 – Le recours aux mutuelles complémentaires santé

Graphique 1 : Part des personnes non couvertes par une mutuelle complémentaire santé en fonction de l'âge



Graphique 2 : Taux de couverture complémentaire (assurance privée et Couverture Maladie Universelle-Complémentaire (CMU-C)) par niveau de revenu du ménage en 2004



SPS : Enquête Santé et Protection Sociale, IRDES (Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé)

*Fin de l'épreuve.*